

# Versement des cotisations au pilier 3a par LSV: autorisation de débit



La présente demande  est nouvelle  
 remplace la demande du \_\_\_\_\_

LSV-IDENT. VZS3A

Titre: <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	Date de naissance: _____
Nom: _____	Prénom: _____
Rue: _____	N°: _____
NPA: _____	Lieu: _____
Pays: _____	Nationalité(s): _____
E-mail: _____	Téléphone: _____

(ci-après « client »)

Compte de bonification de votre pilier 3a chez VZ (IBAN, si connu) : \_\_\_\_\_

## Ordre

Le client souhaite que des cotisations d'épargne soient régulièrement versées dans son pilier 3a auprès de VZ Fondation de Prévoyance 3a sans qu'il n'ait besoin d'intervenir. Par sa signature au bas du présent formulaire, il confirme que le montant souhaité doit être débité périodiquement du compte de débit mentionné ci-après, cela jusqu'à révocation de la présente.

## Autorisation

Par la présente et sous réserve de révocation de celle-ci, le client autorise sa banque à débiter du compte ci-après les recouvrements directs en CHF émis par VZ Fondation de Prévoyance 3a. Si le compte ne présente pas une couverture suffisante, il n'existe aucune obligation de débit pour la banque. Le montant prélevé est remboursé au client si celui-ci fait opposition par écrit auprès de sa banque dans les 30 jours civils qui suivent la date de notification. Le client autorise sa banque à informer VZ Fondation de Prévoyance 3a du contenu de la présente autorisation de débit ainsi que d'une éventuelle modification ou révocation ultérieure, et ce par tous les moyens de communication qui lui sembleront appropriés.

## Compte de débit

Nom, prénom du titulaire du compte : \_\_\_\_\_

Adresse du titulaire du compte : \_\_\_\_\_

Nom de la banque : \_\_\_\_\_

NPA, lieu de la banque : \_\_\_\_\_ N° clearing (si connu) : \_\_\_\_\_

IBAN :

La procédure Direct Debit DD de PostFinance ne permet pas les versements dans le pilier 3a.

## Cotisations d'épargne année en cours

Pour l'année en cours, les instructions ci-après s'appliquent. Si des versements ont déjà été effectués dans le pilier 3a, le montant individuel maximal pouvant être enregistré est le montant restant pour l'année en cours.

Montant :

Montant maximal selon OPP 3  Montant individuel de \_\_\_\_\_

Tranches de paiement:

Le prélèvement est effectué le 25 de chaque mois. S'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable bancaire, la date de prélèvement est avancée.

Exécution annuelle au mois de: \_\_\_\_\_ (exécution en décembre impossible)

Exécution mensuelle: pas de prélèvement au mois de décembre. Le montant à prélever est réparti au prorata sur les mois restants de l'année en cours.



## Cotisations d'épargne des années suivantes

---

Pour les années suivantes, les instructions ci-après s'appliquent.

Montant :

Montant maximal selon OPP 3  Montant individuel de \_\_\_\_\_

Tranches de paiement :

Le prélèvement est effectué le 25 de chaque mois. S'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable bancaire, la date de prélèvement est avancée.

Exécution annuelle au mois de: \_\_\_\_\_ (exécution en décembre impossible)

Exécution mensuelle: pas de prélèvement au mois de décembre. Le montant à prélever est divisé par onze.

## Convention de prévoyance

---

Le client s'engage à informer immédiatement, par écrit, VZ Fondation de Prévoyance 3a d'éventuels changements concernant l'activité lucrative.

## Bénéficiaire

---

**VZ Fondation de Prévoyance 3a**

Services administratifs / TAS

Gotthardstrasse 6

8002 Zurich

Le client confirme qu'il a pris connaissance de la fiche d'information « Versement périodique au pilier 3a par LSV ».

### Client

Date :

### Rectification (laisser vide, sera complété par la banque expéditrice)

N° clearing :

IBAN :

Date : \_\_\_\_\_

Timbre et visa  
de la banque :

